



## ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

34, chemin des Colombettes, case postale 18, CH-1211 Genève 20 (Suisse)  
☎ (41-22) 338 91 11 – Télécopieur (Registre international des dessins et modèles industriels) : (41-22) 338 97 38  
Messagerie électronique : [intreg.mail@wipo.int](mailto:intreg.mail@wipo.int) – Internet : <http://www.OMPI.int>

### ARRANGEMENT DE LA HAYE CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

#### Adhésion à l'Acte de 1999 : Singapour

1. Le 17 janvier 2005, le Gouvernement de Singapour a déposé auprès du Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) son instrument d'adhésion à l'Acte de Genève (1999) de l'Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels. L'Acte de 1999 entrera en vigueur à l'égard de Singapour le 17 avril 2005.

2. Ledit instrument d'adhésion était accompagné des déclarations suivantes :

– la déclaration visée à l'article 11.1)b) de l'Acte de 1999, selon laquelle la législation de Singapour ne prévoit pas l'ajournement de la publication d'un dessin ou modèle industriel (de sorte qu'il ne sera pas possible pour un déposant de demander l'ajournement de la publication dans une demande internationale désignant Singapour);

– la déclaration visée à l'article 13.1) de l'Acte de 1999, selon laquelle les dessins ou modèles faisant l'objet d'une même demande internationale doivent satisfaire à une règle d'unité de conception, d'unité de production ou d'unité d'utilisation, ou doivent appartenir au même ensemble d'articles ou à la même composition d'articles, ou un seul dessin ou modèle indépendant et distinct peut être revendiqué dans une même demande;

– la déclaration visée à l'article 17.3)c) de l'Acte de 1999, selon laquelle la durée maximum de protection prévue pour les dessins et modèles par la législation de Singapour est de 15 ans.

3. L'adhésion de Singapour à l'Acte de 1999 porte à 17 le nombre de parties contractantes à cet Acte et à 41 le nombre total de parties contractantes à l'Arrangement de La Haye. Une liste des membres de l'Union de La Haye, indiquant la date à laquelle les parties contractantes sont devenues liées par l'Acte de 1934, l'Acte de 1960 et/ou l'Acte de 1999, est disponible sur le site Internet de l'OMPI, à l'adresse suivante: [www.OMPI.int](http://www.OMPI.int).

Le 24 janvier 2005